

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Attribution de subventions Aide achat vélo 2025

#### Décision D-2025-167

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président,
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget),
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2022-043, en date du 22 mars 2022, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos,
- Vu l'arrêté du Président A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Dany GRELLIER, 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité ;

#### DECIDE

#### ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

##### o Achat de vélos à assistance électrique :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	100 €
2				Bressuire	100 €
3				Bressuire	100€
4				Chanteloup	100 €
5				Cerizay	100 €
6				NLA	100 €
7				Cirières	100 €
8				La Chapelle St Laurent	100 €
9				Bressuire	100 €
10				Mauléon	100 €
11				Argentonnay	100 €
12				Bressuire	100 €
13				Bressuire	100 €
14				Bressuire	100 €
15				Faye l'Abbesse	100 €

##### o Achat de vélos mécaniques :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Mauléon	50 €
2				La Forêt sur Sèvre	50 €
3				Bressuire	50 €

4			Bressuire	50 €
5			Bressuire	50 €
6			Bressuire	50 €
7			Bressuire	50 €
8			Boismé	50 €

**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 27/06/2025

**Le vice-Président,  
Monsieur Dany GRELLIER**



**- 2 JUIL. 2025**

Transmis en préfecture le .....

**- 2 JUIL. 2025**

Notifié ou publié le .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.